

## **Tableau de l'Ordre**

**Source** : SG / ONIGC

---

Conformément à l'article 4 de la Loi n° 2000/09 du 13 juillet 2000, « *nul ne peut exercer la profession d'Ingénieur de Génie Civil au Cameroun s'il n'est inscrit au Tableau de l'Ordre* »

.

Les inscriptions au Tableau sont faites par ordre d'enregistrement de la demande d'inscription au Tableau de l'Ordre.

Le Tableau est mis à jour par le Conseil de l'Ordre chaque année et régulièrement communiqué à l'autorité de tutelle, aux préfectures, aux parquets des tribunaux et aux mairies.

## Télécharger le tableau de l'Ordre 2017

Écrit par Administrator

Samedi, 16 Mai 2015 00:00 - Mis à jour Jeudi, 06 Juillet 2017 10:13

---

**Le Tableau 2017 de l'Ordre est désormais disponible.** Vous y retrouverez les noms d'Ingénieurs de Génie Civil, autorisés à exercer légalement leur profession sur le territoire camerounais.

Titre	Auteur
<a href="#">Tableau de l'Ordre 2017</a>	
2017	
ONIGC/NOCE	